

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

Entre l'adhérent à l'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2022-2023

- distribution du 3 mars 2023 au 16 février 2024

Tous les vendredis de 17H00 à 19H00 pendant la période de distribution des légumes. (De 18H00 à 19H00 en dehors de cette période)

Chez Yann PIERREL

3 bis chemin des bruyères - 88290 THIEFOSSE

Renseignements, problèmes : Rachel : 06 85 34 62 14



Et le producteur : **Grégory CLAUDEL**

23 rue de Lansauchamp

88310 Cornimont

07-70-06-19-30

laboulangedugab@gmail.com

CONTRAT DE PAIN BIO (MIS A JOUR LE 27 janvier 2023)

NOM de l'adhérent (e) :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

Formule n°1 : choix d'un ou plusieurs pains chaque semaine, sur 44 semaines en tout

Formule n°2 : choix d'un ou plusieurs pains toutes les 2 semaines, sur 22 ou 44 semaines en tout

Formule n°3 : un ou plusieurs pains le 1^{er} vendredi du mois, soit 9 livraisons en tout

Les formules sont cumulables éventuellement – Exemples de commande et Calendrier de distribution page 2

Formules pains		Pain aux graines 600g à 4.00€ (6.70€ le kg)	Pain de Campagne 600g à 3.30€ (5.50€ le kg)	Pain de Seigle 1 kg à 6.60€	Pain Petit Epeautre 670g à 6.40€ (9.60€ le kg)	Pain Raisins Noisettes 500g à 4.45€ (8.90€ le kg)	Pain farine sans gluten 650g à 6.30€ (9.80€ le kg)	Pain farine sans gluten aux graines 680g à 6.70€ (9.95€ le kg)	Total Général
F1 (x 44)	Chaque semaine								
F2 (x 22)	Semaine paire								
	Semaine impaire								
F3 (x 9)	1 fois / mois								
Sous Total / Semaine									
Si F1 : Sous Total x 44									
Si F2 : Sous Total x 22									
Si F3 : Sous Total x 9									

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire des pains selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP.
- fournir aux abonnés (es) un panier de pain toutes les semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de la boulangerie ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs (trices) pour les visites.

ENGAGEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR (TRICE) ADHERENT (E) :

- Je m'engage pour une saison à venir chercher mes pains ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu (e) au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient (e) de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU (DE LA) CONSOMMATEUR (TRICE) ADHERENT (E) :

- Je m'engage avec Grégory Claudel sur la base de ce contrat pour un montant de : €.
- Le paiement est effectué par 5 chèques maximum libellés à l'ordre de **La boulange du GAB'**. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Les chèques seront mis à l'encaissement début mars puis le 15 des mois de mai, juillet, octobre et janvier.

Fait àle

Le producteur : Grégory CLAUDEL

L'adhérent (e) :

Calendrier 2023-2024 des distributions des pains
(document à conserver par l'adhérent (e))

	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	Totaux
	<u>3</u>	<u>7</u>	<i>congé*1</i>	<u>2</u>	<u>7</u>	<u>4</u>	<i>congé*1</i>	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<i>XXX*2*1</i>	<u>2</u>	9
	10	14	12	9	13	11	8	13	10	8	12	9	
	17	21	19	16	21	<i>congé*1</i>	15	20	17	15	19	16	
	24	<i>congé*1</i>	26	23	28	<i>congé*1</i>	22	27	24	22	26		
	31			30			29			<i>XXX*2</i>			
Nbre de paniers du mois	5	3	3	5	4	2	4	4	4	4	3	3	44
Encaissement	Ch.1		Ch.2		Ch.3			Ch.4			Ch.5		

- Les dates des semaines paires sont en **gras** (22 semaines).
- Les distributions de la Formule 3 auront lieu le 1^{er} vendredi de chaque mois (dates en *italique et soulignées*)
- *1 Congés prévus du boulanger.
- *2 Congés de Yann et Paul. (Aucune distribution)
- Le calendrier sera éventuellement prolongé sur fin février et mars 2024 pour tenir compte d'événements particuliers.
- Les chèques seront mis à l'encaissement début mars et le 15 des mois de mai, juillet, octobre et janvier.

Exemples de commande :

Amapien X

Formules pains		Pain aux graines 600g à 4.00€ (6.70€ le kg)	Pain de Campagne 600g à 3.30€ (5.50€ le kg)	Pain de Seigle 1 kg à 6.60€	Pain Petit Epeautre 670g à 6,40€ (9,60€ le kg)	Pain Raisins Noisettes 500g à 4,45€ (8,90€ le kg)	Pain farine sans gluten 650g à 6.30€ (9.80€ le kg)	Pain farine sans gluten aux graines 680g à 6,70€ (9.95€ le kg)	Total Général
F1 (x 44)	Chaque semaine	1							
F2 (x 22)	Semaine paire						1		
	Semaine impaire		1						
F3 (x 9)	1 fois / mois			1				1	
Sous Total / Semaine		4,00€	3,30€	6,60€			6,30€	6,70€	
Si F1 : Sous Total x 44		176,00€							506,90€
Si F2 : Sous Total x 22			72,60€				138,60€		
Si F3 : Sous Total x 9				59,40€				60,30€	

Payable en 5 chèques (maximum) : 4 de 100€ et 1 de 106,90€

Amapien Y

Formules pains		Pain aux graines 600g à 4.00€ (6.70€ le kg)	Pain de Campagne 600g à 3.30€ (5.50€ le kg)	Pain de Seigle 1 kg à 6.60€	Pain Petit Epeautre 670g à 6,40€ (9,60€ le kg)	Pain Raisins Noisettes 500g à 4,45€ (8,90€ le kg)	Pain farine sans gluten 650g à 6.30€ (9.80€ le kg)	Pain farine sans gluten aux graines 680g à 6,70€ (9.95€ le kg)	Total Général
F1 (x 44)	Chaque semaine								
F2 (x 22)	Semaine paire	1	1						
	Semaine impaire								
F3 (x 9)	1 fois / mois			2				1	
Sous Total / Semaine		4,00€	3,30€	13,20€				6,70€	
Si F1 : Sous Total x 44									339,70€
Si F2 : Sous Total x 22		88,00€	72,60€						
Si F3 : Sous Total x 9				118,80€				60,30€	

Payable en 5 chèques (maximum) : 4 de 68€ et 1 de 67,70€